

Protocole match



Avant saison

Mesdames, Messieurs,

A l'aube de cette nouvelle saison, quelques rappels nous paraissent nécessaires avant de donner le coup d'envoi et pour que celle-ci ne soit pas émaillée d'incidents comme encore récemment.

En effet, notre passion et notre football seinomarin ne sauraient souffrir ou être écornés par des comportements répréhensibles.

Aussi, il est demandé aux clubs et à leur représentant de bien vouloir **communiquer à l'instance toute rencontre qui doit se dérouler sur ses installations.**

Tournois, matches amicaux doivent faire l'objet, en amont de ces derniers, d'une **déclaration auprès du secrétariat du DFSM.**

Par retour le représentant du District validera ou non cette demande.

Nous insistons sur le fait que **chaque évènement** de votre choix organisé au sein de votre structure **deviendra alors une rencontre « officielle »** dans la mesure où l'instance départementale a pris connaissance du déroulement de celle-ci.

Chaque **joueur et participant** devra pouvoir **justifier de son identité** également.

Par ailleurs, et dans une même logique de transparence et de transversalité, les **arbitres** qui souhaiteraient diriger ces rencontres et/ou qui seraient directement contactés par leur dirigeant devront **obligatoirement saisir la Commission Départementale de l'Arbitrage.**

C'est cette commission ad-hoc et elle seule qui sera en mesure de délivrer cette autorisation.

Enfin un dernier point et non des moindres ; les **arbitres** ne pourront être **désignés** que si et seulement si leur **dossier médical est validé.**

Le risque serait bien trop important voire démesuré, si, sans le feu vert du corps médical, l'arbitre officiait sans cette autorisation.

Recevez, Mesdames, Messieurs, nos salutations sportives
Le Comité Directeur du DFSM

**Pour déclarer vos rencontres
ou pour toute question**

district@dfsm.fff.fr